



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 09/CRAT A. 754-AN  
NDu

Le 03 février 2009

## ***Avis relatif à la demande de permis unique portant sur l'implantation de neuf éoliennes à BASTOGNE***

---

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné l'étude d'incidences sur l'environnement de la demande de permis unique visant la construction et l'exploitation d'un parc de neuf éoliennes sur le territoire communal de Bastogne, sur le site dit de Bourcy.

La demande de permis unique émane de la s.a. Renewable Power Energy.

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études CSD Enviro Consult, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 9 décembre 2008.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 03 février 2009 :

### **1. Sur le projet**

Considérant que, préalablement à l'introduction de la présente demande de permis, la commune a envisagé, avec le bureau d'étude, les zones de son territoire qui sembleraient les plus propices à l'implantation de parcs éoliens ; que 9 sites alternatifs ont ainsi été mis en évidence ; qu'au regard des premières analyses, seuls 4 sites pourraient accueillir des éoliennes de puissance ; qu'au vu, toutefois, des contraintes et sensibilités locales, le potentiel global de chacun d'entre eux s'avère limité à 4 ou 5 éoliennes ; que le site de Bourcy apparaît être le plus intéressant pour mettre en place un parc de puissance, tant au niveau de sa localisation que du nombre d'éoliennes effectivement installables ;

Considérant que le projet est inscrit en zone agricole au plan de secteur ; qu'il vise l'implantation d'un parc de 9 éoliennes disposées de façon organique en raison de nombreuses contraintes locales (faisceaux hertziens, canalisations, topographie) ;

Considérant qu'il est prévu de raccorder les éoliennes au poste de raccordement existant de Villeroux, distant d'environ 12 km ; qu'une étude complémentaire sur

le tracé de raccordement présumé a été réalisée par le bureau d'étude suite à une demande spécifique de l'autorité compétente ; qu'il apparaît qu'une partie du tracé peut emprunter l'assise de l'ancienne ligne de chemin de fer actuellement affectée au RAVeL ; que cette opportunité permet une traversée plus aisée de Bastogne ;

Considérant que, malgré la présence du Grand Etang à environ 500 mètres de l'éolienne 3, le site présente surtout des habitats fragmentés et de petites tailles, moins intéressants que d'autres habitats identifiés sur le territoire de la commune de Bastogne ; qu'on y trouve toutefois de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs ; que le projet n'est pas situé en un point sensible des voies migratoires ; qu'au vu des nombreux milieux équivalents, voire plus attractifs, dont regorge la région, l'impact du projet sur l'avifaune devrait être limité ; que l'auteur de l'étude propose cependant une mesure compensatoire visant la réhabilitation des fonds humides environnants pour la cigogne noire et d'autres espèces en halte migratoire ;

Considérant qu'en raison de la situation du parc au sein d'une zone d'exercices et d'entraînements pour aéronefs, un balisage de type C est requis ; que le site ne présente pas une qualité paysagère particulière ; que ses alentours sont affectés visuellement par la présence de pylônes haute tension ; que, si la disposition groupée du parc limite localement sa lisibilité, elle s'accorde néanmoins au sein des paysages environnants ;

Considérant que la covisibilité du projet avec les parcs environnants, existants, autorisés ou projetés, est faible ;

Considérant le respect des normes de bruit et d'ombres stroboscopiques ;


**La CRAT remet un avis favorable sur le projet de parc éolien de Bastogne tel que présenté.**

Cependant, la CRAT insiste une nouvelle fois sur la nécessité de mener une réflexion globale sur le développement éolien à l'échelle de l'ensemble du territoire wallon.

## **2. Sur la qualité de l'étude d'incidences**

**La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.**

Elle apprécie particulièrement l'analyse préalablement menée à l'échelle du territoire communal qui visait l'examen des alternatives de localisation d'un parc éolien de puissance. La CRAT soutient cette démarche qu'elle estime être un premier pas dans le sens de la réflexion globale régionale si souvent demandée.

  
P. <sup>o</sup> Pierre GOT,  
Président. **B. BRASSINE**  
Secrétaire